

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2008
tenue sous la présidence de M. J. LOCHER**

| | | | | |
|------------|------|-------|------------------|----------------------------|
| Présents : | Mme | M. | BAUDUCCIO-DELUC | Conseillère municipale |
| | M. | C. | CHEVALLAY | Conseiller municipal |
| | Mme | A. | DERUAZ-LOMBARD | Conseillère municipale |
| | MM. | M. | FASSBIND | Conseiller municipal |
| | | P-Y. | FAVARGER | " " |
| | | F. | FLORINETTI | " " |
| | Mmes | M. | GARCIA | Conseillère municipale |
| | | A.-C. | IGLEHART-RIBAUX | " " |
| | MM. | J.-M. | KARR | Conseiller municipal |
| | | C. | LIBEREK | " " |
| | | J. | LOCHER | " " |
| | Mmes | J. | MARTIN-ACHARD | Conseillère municipale |
| | | D. | MEYNET | " " |
| | M. | R. | NAGGAR | Conseiller municipal |
| | Mme | C. | OTHENIN-GIRARD | Conseillère municipale |
| | MM. | F. | PERRIN | Conseiller municipal |
| | | F. | REVERDIN | " " |
| | Mmes | G. | SALERNO | Conseillère municipale |
| | | M. | SOBANEK | " " |
| | | M. | SOMMER | " " |
| | M. | F. | SPINELLI | Conseiller municipal |
| | Mme | H. | WYSS | Conseillère municipale |
| | MM. | E. | BIEDERMANN | Maire |
| | | F. | WALPEN | Conseiller administratif |
| | Mme | B. | GRANDJEAN-KYBURZ | Conseillère administrative |
| | M. | R. | GAILLAND | Secrétaire général |
| Excusés : | Mme | B. | HUNKELER DYLA | Conseillère municipale |
| | M. | L. | RIVOIRE | Conseiller municipal |
| | Mme | C. | TIERCY | Conseillère municipale |

Public : 7 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Prestation de serment de M. Laurent CHEVALLAY -
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2008 -
- 3) Communications du Bureau -
- 4) Communications du Conseil administratif -
- 5) Proposition du Conseil administratif :
 - 5.1 Installation d'abribus : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 115'000.--) -
- 6) Budget 2009 : présentation et remise du projet de budget -
- 7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 8) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles.

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h.30 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse Mmes Tiercy et Hunkeler-Dyla ainsi que M. Rivoire.

1) Prestation de serment de M. Laurent Chevallay

Le Président donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 juin 2008 relatif à l'élection de M. Laurent Chevallay à la fonction de conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries.

" Le Conseil d'Etat

Vu la démission de Monsieur Christophe Berdat, conseiller municipal;

Vu la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

Attendu que la majorité des signataires de la liste "Liberal", sur laquelle était porté le conseiller municipal démissionnaire, a présenté, dans le délai prescrit, une liste portant le nom de M. Laurent Chevallay;

Arrête

Monsieur Laurent Chevallay, 1986, genevois, domicilié chemin de la Margelle 11, 1224 Chêne-Bougeries, est proclamé élu sans scrutin à la fonction de conseiller municipal de la commune de Chêne-Bougeries et son élection est validée.

Le délai de recours au Tribunal administratif est de 6 jours, il court dès le lendemain de la publication du présent arrêté."

L'assemblée se lève.

Le président donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure, ou je promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Laurent Chevallay répond : "Je le jure".

Le Président donne la parole à Mme Salerno pour annoncer les rocades au sein du groupe Libéral.

Mme Salerno annonce que les commissions Finances et Naturalisations ont été attribuées à M. Chevallay. En effet, M. Liberek ayant repris la présidence de la commission Sports-secours, il cède sa place à la commission Naturalisations à M. Chevallay. Quant aux autres changements, Mme Salerno annonce qu'elle cède sa place à la commission Mobilités-nature-environnement à M. Naggar.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 19 juin 2008

- Le procès-verbal est adopté par 20 voix pour et 1 abstention.

3) Communications du Bureau

Le Président donne lecture de divers courriers, à savoir :

a) Courrier daté 12 juin 2008 de Mme Chantal Guillas, domiciliée 3 avenue des Cavaliers :

Concerne : Maison de l'Enfance et Extension du Centre de Rencontres et de Loisirs à la Gradelle

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux,

Une fois encore, merci de bien vouloir nous écouter.

Au nom de beaucoup de personnes qui, comme moi, trouvent que nous n'avons pas assez développé le sujet "nuisances sonores à la Gradelle" lors de la séance d'information que vous avez bien voulu organiser le 27 février 2008, j'aimerais vous donner quelques détails sur le bruit que nous subissons le soir et la nuit depuis des années pour certains d'entre nous, raisons pour lesquelles nous appréhendons que votre projet de Maison de l'Enfance et Extension du CRL attire encore plus de passage le soir dans la caisse de raisonnement que

.../...

constitue l'ensemble des immeubles de la Résidence de la Gradelle. Même des personnes agées se disant au revoir gentiment sous nos fenêtres après avoir joué aux cartes le soir vont inévitablement aggraver notre cas déjà plus que pénible.

Ce problème de bruit sur lequel nous souhaitons insister ne minimise naturellement en rien les autres problèmes abordés (abattage d'arbres, accès, parking, etc.).

Ce qui nous gêne vraiment, c'est le bruit que nous subissons régulièrement et de plus en plus souvent le soir, essentiellement pendant toute la belle saison, c'est-à-dire en tous cas 6 mois par an d'avril à octobre (cette année déjà en mars à cause de 2 beaux week-ends), pratiquement chaque vendredi soir et chaque samedi soir, parfois même la semaine, et souvent très tard dans la nuit, même si ce printemps, grâce à la pluie, nous avons été un peu épargnés.

Pour ne citer que quelques exemples récents, une nuit un groupe de jeunes est arrivé dans le parc à 2 heures du matin et a chanté jusqu'à 3 heures.

Tard un autre soir, des jeunes se sont amusés à traverser le parc à grand bruit en poussant plusieurs charriots à commissions encastrés les uns dans les autres, hurlant comme des fous. Nous vous laissons imaginer le bruit sur le dallage.

Récemment, avant l'Euro 2008 je précise, après avoir regardé un match dans un des 2 cafés en bas de chez nous où ils poussaient des cris à chaque but, des jeunes sont partis un peu avant minuit après avoir tourné en moto sous nos fenêtres pendant un bon moment, réveillant tout le monde, alors qu'il est interdit de circuler dans le parc, motorisé.

Régulièrement, des groupes de jeunes qui adorent notre parc viennent y finir leurs soirées bruyamment, buvant et cassant ensuite les bouteilles qu'on retrouve le lendemain dans le bac à sable des enfants...

Il est aussi arrivé que des adolescents s'amusent à sauter sur les tables des cafés fermés la nuit, et à les renverser.

Nous subissons déjà régulièrement, sans rien dire, les hurlements dans la nuit d'une dame souffrant apparemment du complexe de la persécution et qui, croyant que des gens veulent entrer chez elle, insulte le monde entier depuis son balcon à plusieurs reprises (1h00, 3h00 et 5h00 du matin), et longuement chaque fois quand elle ne va pas bien.

Ce ne sont que quelques exemples. Il y a aussi les promeneurs nocturnes de chiens qui s'adressent à leur animal à haute-voix pendant toute la promenade.

Ce que nous vous supplions de comprendre, c'est qu'il ne faut pas en rajouter en attirant encore plus de monde le soir dans ce parc, même si ce sont des gens charmants qui, sans le vouloir, vont encore augmenter le bruit que nous subissons déjà le soir et la nuit.

Un autre aspect à signaler est la sécurité. Si j'étais une vieille dame, je n'aimerais pas du tout sortir de la "Maison de l'Enfance" tard le soir, et devoir traverser de nuit pour rentrer chez moi un parc peu éclairé à certains endroits où traînent des jeunes qui ont parfois bu, et sont souvent agressifs, ne serait-ce que pour s'amuser. Dieu sait si bon nombre de jeunes sont bien, et nous en connaissons beaucoup, mais ceux que nous entendons régulièrement en bas de chez nous ne doivent pas appartenir à cette catégorie.

Et oublions la notion de règlement. Ceux en vigueur ici ne sont plus respectés depuis longtemps.

Je n'ai pas osé répondre au monsieur qui est intervenu pendant la séance d'information, donnant un exemple de son quartier où les gens s'étaient fait beaucoup de soucis à cause d'un projet qui les inquiétait, et où le médiateur avait réussi à faire des merveilles... En ce qui concerne notre quartier, nous doutons fortement de l'efficacité d'un médiateur.

Peut-être pensez-vous que la Gradelle est un havre de paix rempli de gens bizarres qui ne supportent pas le moindre bruit. Au risque de vous surprendre, sachez que l'endroit n'est plus un havre de paix depuis longtemps, et que le soir et la nuit, c'est parfois infernal.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir comprendre pourquoi les habitants de la Gradelle se défendent tellement contre toute source potentielle supplémentaire de bruit, entre autres.

Recevez, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Municipaux, nos respectueuses salutations.

b) Courriers datés 25 juin 2008 de M. Pierre Meier, domicilié 4 place de l'Etrier :

Concerne : " Maison de la Gradelle "

Madame la Présidente,

Je me permets de vous remettre en annexe une copie de la lettre que j'adresse ce-jour à Monsieur Dominique von Burg à propos de son article paru dans la Tribune de Genève du 23 juin 2008.

Si vous estimez que ce texte peut-être publié dans " Le Chênois " je vous donne carte blanche.

Avec mes meilleures salutations.

Annexe mentionnée.

.../...

copie

Dialogue
Tribune de Genève
Case postale 5115
1211 Genève

A l'attention de Monsieur Dominique von Burg.

Chêne-Bougeries, le 25 juin 2008.

Concerne : "Maison de la Gradelle".

Lettre pour le courrier des lecteurs à propos de la "Maison de la Gradelle".

Monsieur,

A propos de votre article paru dans la TdG du lundi 23 juin 2008 et des précédents qui jalonnent ce que vousappelez <**la guerre qui oppose**> la Commune de Chêne-Bougeries à la majorité des habitants de la Gradelle j'aimerais apporter ici quelques précisions.

Il existe je crois une majorité qui devrait représenter le plus grand nombre de locataires (par exemple) et une majorité silencieuse qui représente une partie majoritaire d'une population qui n'exprime pas publiquement ses opinions.

Sur la base des déclarations faites par les pétitionnaires, l'ensemble de la Gradelle regroupe près de 4000 personnes.

Est-ce que 746 signatures de pétitionnaires, dont seulement 685 habitent la Gradelle et dont un certain nombre sont de surcroît de nouveaux propriétaires, représentent à vos yeux la majorité ? Ici, en ne reprenant pas à mon compte les termes désignant certains propriétaires dans votre article du lundi 15 octobre 2007, je me réjouis de relever comme mentionné dans une lettre dont copie a été adressée aux habitants de la Gradelle le 5 septembre 2007 que le projet de la "Maison de la Gradelle" concerne l'ensemble du quartier et de notre ville qui compte un peu plus de 10'000 habitants !!!

Et pourquoi donc devrions nous plus spécifiquement nous arroger le droit d'être à la Gradelle < plus sensible aux bruits excessifs> ???

A bon entendeur, salut.

Copie à Madame la Présidente du Conseil Municipal de la Ville de Chêne-Bougeries.

.../...

- c) Courrier daté 8 juillet 2008 de Mme Danielle Meynet, conseillère municipale, domiciliée 84 chemin De-La-Montagne :

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis

Après 13 ans de Conseil municipal, je me dois aujourd’hui, à l’heure où mon époux prend sa retraite, de donner ma démission du Conseil municipal pour la fin juillet 2008.

En 13 ans, j’ai beaucoup appris, j’ai apprécié chacun et chacune d’entre vous malgré nos divergences d’opinions. J’ai toujours voulu croire en votre estime et en votre amitié.

Je pars plus forte et plus tolérante, mais je pars sans regret.

Une femme de cœur va siéger à ma place parmi vous, Tina Bisanti. Je suis sûre que vous lui ferez bon accueil.

C’est Pierre-Yves Favarger qui prendra ma place à la présidence de la commission ah doc de la maison de l’enfance de la Gradelle.

La présidence de notre groupe est confiée Marion Sobanek.

Que vos joutes oratoires soient toujours emplies de passion, d’intelligence, et de respect, c’est tout le bonheur que je vous souhaite,

Je pars, mais je reste active au sein de ma commune. Nos routes j’en suis sûre, vont se croiser bien souvent.

A vous tous et toutes, bonne chance et mes sincères amitiés.

- d) Courrier daté 26 août 2008 de Mmes Claire Ragno Paquier domiciliée 6 rue du Conseil Général – 1205 Genève et Andrea Goin Othon, domiciliée 17 rue de la Pélisserie – 1204 Genève :

Madame, Monsieur,

Nous avons eu l’occasion cet été, grâce à une information obtenue dans la presse locale, d’offrir à nos enfants un stage d’initiation au modélisme organisé par le centre de loisirs du modélisme de Chêne-Bougeries, géré par l’association aviation pour tous.

Ce stage a enthousiasmé nos enfants et tous ceux qu’ils ont côtoyé lors de cette semaine.

Le matériel, les maquettes réalisées, les conseils, l’ambiance chaleureuse et le professionnalisme de l’encadrement les ont et nous ont convaincus.

En tant que parents nous ne pouvons que nous réjouir des activités de cette association qui offre un espace nouveau aux jeunes pour réaliser des maquettes d’avion et qui sait, se découvrir une passion professionnelle pour l’avenir.

Nous souhaiterions que la commune de Chêne-Bougeries, qui accueille sur ses terres cette association, puisse promouvoir sa continuation notamment en l’aidant à se faire connaître des familles, mais aussi par un geste financier pour permettre à davantage d’enfants de s’y inscrire et par la même d’assurer sa continuation sous les meilleurs auspices.

Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Puis, le Président annonce l'invitation du Chêne Gymnastique Genève à la cérémonie organisée en l'honneur des gymnastes pour fêter leurs excellents résultats lors de la saison écoulée, cérémonie qui aura lieu le lundi 22 septembre 2008 à 18h.30 à la Dépendance Floraire, avenue Petit-Senn 50 à Chêne-Bourg.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Compagnie des sapeurs-pompiers XXI

Les conseillers administratifs des Trois-Chêne en charge du feu se sont réunis le 3 septembre en présence des commandants de compagnies, afin de déterminer quelles sont, à moyen terme, les synergies possibles au niveau des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex. Une liste du matériel d'intervention dont dispose chacune des compagnies a été établie. A la lumière des statistiques d'interventions 2007, il a été constaté qu'environ 30% des interventions étaient effectuées par les compagnies de sapeurs volontaires seules. Paradoxalement, les subventions communales relatives aux frais de fonctionnement du SIS n'ont cessé d'augmenter depuis l'entrée en vigueur du concept pompiers XXI. A la lumière de ce constat, il a été décidé d'interpeller l'Association des communes genevoises en vue d'un éventuel réexamen du montant global des subventions versées par les communes genevoises en faveur du SIS.

Pour le reste, le Conseil administratif a :

- accepté la candidature de M. Marco Polo Dos Santos, né le 15 juin 1977, domicilié chemin de la Gradelle 38, avec effet au 15 juillet 2008;
- accepté la candidature de M. Philippe Fernandes, né le 14 juin 1990, domicilié avenue Krieg 38, 1208 Genève, avec effet au 15 juillet 2008;
- accepté la candidature de M. Smaïn Bouhadja né le 21 août 1973, domicilié rue de Chêne-Bougeries 40, avec effet au 22 juillet 2008;
- accepté la demande de prolongation d'une année du congé octroyé au sapeur Tatiana Cretex, ceci rétroactivement au 1^{er} avril 2008;
- accepté la démission du sapeur Sébastien Martin-Achard, ceci rétroactivement au 1^{er} juillet 2008.

A n'en pas douter, ces diverses admissions sont le fruit de la récente campagne d'affichage et d'envoi d'un tous-ménages ciblé auprès des communiers âgés de 18 à 30 ans.

Par ailleurs, les membres de la commission Sports-secours seront saisis lors de la prochaine séance prévue le 22 courant, d'un projet d'appel d'offres public relatif à l'acquisition d'un tonne-pompe léger destiné à la compagnie XXI et dont le cahier des charges détaillé a été établi d'entente avec l'Etat-major de la compagnie.

Circulation

L'approbation définitive par la Direction générale de la mobilité du plan des aménagements de modération du trafic prévus sur les chemins de Fossard et des Bougeries est désormais imminente.

Bâtiments

Il a été procédé vendredi 11 juillet 2008 à l'ouverture des soumissions d'échafaudage, de démolition et de maçonnerie dans le cadre des travaux de rénovation/ transformation de l'immeuble situé 18 rue de Chêne-Bougeries, ceci en présence de M. Genet, architecte mandataire, et de Mme Garcia, présidente de la commission Bâtiments-constructions. Ces travaux ont été adjugés à l'entreprise Batilor SA pour un montant de CHF 51'000.--.

Concernant le réaménagement du bâtiment situé 132 route de Chêne, le Conseil administratif a décidé de l'attribution des travaux de maçonnerie pour un montant de CHF 97'954.-- TTC à l'entreprise FormC.

Levées des déchets communaux

Le Conseil administratif a décidé d'attribuer un mandat d'audit à la société Getag Romandie SA concernant les levées des déchets communaux, le contrôle des filières de valorisation, la facturation et le conseil en vue d'optimiser le processus de tri et de rédiger un cahier des charges pour les futurs soumissionnaires, ceci pour un montant de CHF 48'000.--, lequel a été imputé sur le compte 79.0100.318.04.

Une fois connus, les résultats de cet audit seront bien évidemment communiqués pour information et discussion aux membres de la commission Mobilités-nature-environnement.

Plan général d'évacuation des eaux

Le Conseil administratif a donné mandat au bureau Amsler et Bombeli concernant une étude des infrastructures souterraines dans le secteur du PLQ Rigaud, ceci pour un montant de CHF 37'552.40 TTC. Ce montant a été imputé au budget de fonctionnement communal 2008 puis sera repris dans le cadre d'un futur crédit d'investissement.

Par ailleurs, le Conseil administratif a confié un mandat d'étude complémentaire au bureau CSD afin d'établir un avant-projet, avec clé de répartition financière, pour l'évacuation des eaux polluées et non polluées, de l'ensemble du périmètre du PLQ 29410-511 "La Bessonnette".

Suite à une séance survenue le 12 courant avec M. Olivier Broillet, chef de secteur réseau et raccordement du service de la planification de l'eau, nous sommes en mesure de vous transmettre les informations suivantes.

L'évacuation des eaux des parcelles du PLQ de la Bessonnette se fera vers le collecteur primaire de la Seymaz, étant entendu que 60% de la gestion des eaux s'effectuera en toiture des bâtiments projetés et 40% par l'intermédiaire d'un bassin de rétention. La participation communale à l'étude générale ainsi qu'au séparatif s'élèverait à environ CHF 100'000.--, à prélever sur les taxes d'écoulement.

La capacité hydraulique du terrain situé sous le chemin du Pré-du-Couvent est a priori suffisante pour permettre la collecte des eaux des bâtiments projetés dans le périmètre du PLQ du Pré-du-Couvent (DR 17907). En conséquence, les infrastructures du chemin ne devront faire l'objet d'aucun aménagement en sous-sol. Une confirmation écrite y relative est attendue de la part du Département du Territoire. Subséquemment, le Conseil administratif a décidé de demander la mise en zone 20km/h. de ce chemin, lequel fera l'objet d'une cession gratuite au domaine communal dans le cadre des aménagements extérieurs envisagés au niveau du PLQ "Le Nouveau Prieuré".

Concernant le PLQ Challandin, une évacuation des eaux est envisageable en direction du séparatif de la route de Chêne. Les copropriétaires concernés des parcelles jouxtant le chemin du Mont-Blanc ont exprimé leur accord quant à une mise en séparatif de ce dernier, lors d'une séance survenue le 1^{er} septembre. Une seconde rencontre est prévue le 8 octobre 2008.

La clé de répartition des frais de participation aux travaux relatifs à la mise en séparatif du collecteur de la Boisserette –dont on parle depuis plusieurs années– lequel permettra une évacuation des eaux du plateau de l'Ermitage ainsi que des Hauts-de-Malagnou, sera recalculée par la Direction générale de l'eau.

Le Président remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

Aménagement

La demande d'autorisation de construire relative au projet "Les Hauts-de-Malagnou" a été déposée auprès du Département le 27 juin 2008.

A réception d'un courrier daté 25 juin 2008 de Mme Sabine Nemec-Piguet, cheffe du service des monuments et des sites/DCTI concernant la mise à l'inventaire d'immeubles dignes d'être protégés, à savoir les bâtiments A339 et A336 situés au chemin de Grange-Canal, le Conseil administratif a décidé de former recours. En effet, il convient de rappeler que le 20 décembre 2007 déjà, la commune de Chêne-Bougeries avait préavisé défavorablement cette mesure de classement. Bien que l'inscription à l'inventaire soit inclus dans le PLQ, lequel avait été préavisé favorablement par la commune le 10 mai 2007, cette inscription fait également l'objet d'un arrêté séparé, rendu en application des articles 7 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites. Selon la teneur de l'article 62 de ladite loi, un tel arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans les 30 jours dès réception de l'arrêté. Le fait que la commune ait à nos yeux qualité pour recourir, selon les dispositions contenues à l'art. 63 LPMNS, contre les mesures de classement des bâtiments A339 et A346 ne saurait bien évidemment préjuger des chances de voir ce recours couronné de succès.

Courrier a été adressé le 27 août 2008 à M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du Département du Territoire, afin de lui confirmer que le Conseil administratif n'avait pas d'observations particulières à formuler quant au projet de modification des limites de zone à la route Jean-Jacques Rigaud (création d'une zone de développement 4A), lequel sera soumis prochainement à enquête publique. Par ailleurs, un entretien a eu lieu au Département du Territoire le 28 août en présence de M. Rey, architecte, au

.../...

cours duquel un consensus a pu être dégagé concernant les cheminements d'accès, les servitudes de passage à pied et à vélo, les gabarits, le socle des bâtiments situés en front de la route Jean-Jacques Rigaud ainsi que l'espace ouvert au public. Un courrier sera envoyé au Département confirmant l'intention de la ville de Chêne-Bougeries d'organiser un concours d'architecture relatif à l'aménagement des parcelles dont elle est propriétaire dans le secteur, étant entendu que le mail piétonnier central, les cheminements et l'espace ouvert accessible au public constitueront un sous-périmètre de réflexion pour les candidats.

Plan directeur communal

La séance constitutive du groupe de pilotage "Plan directeur communal" s'est déroulée le 1^{er} septembre. Lors de cette séance, MM. Darius Golchan, architecte mandataire, Denis Dubois-Ferrière, architecte, et Frédéric Pittala, architecte collaborateur du groupement Golchan/Acau, ont eu l'opportunité d'effectuer une présentation détaillée d'un premier document de travail.

Une seconde séance du groupe de pilotage s'est déroulée le 15 septembre 2008, en présence de M. Dubs, du service des plans directeurs du Département, intégré au groupe de pilotage. Cette dernière a permis de recueillir les intentions cadre des divers groupes politiques. La prochaine séance de travail est prévue le 28 octobre 2008 sachant qu'il conviendra désormais de se pencher plus avant sur le volet concertation ainsi que les relations avec les communes voisines de Chêne-Bourg et de Thônex.

Etat civil

Le Conseil administratif et les autorités des communes de Presinge, Puplinge et Jussy ont réitéré par courrier daté 17 juillet 2008 à M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge du Département des Institutions, leur position consistant à regrouper l'ensemble des offices d'Etat civil des Trois-Chêne à Chêne-Bougeries, ceci nonobstant une proposition similaire formulée par la commune voisine de Chêne-Bourg.

Personnel

Pour mémoire, le projet de mise en œuvre d'un système de gestion des fonctions, précédemment présenté à la commission Finances, a démarré par une présentation à l'ensemble du personnel communal. Un groupe de projet s'est ensuite constitué, dans un esprit participatif. La totalité des services est représentée. La 4^{ème} séance de ce groupe de projet a eu lieu hier 17 septembre. A ce jour, le groupe a examiné et défini les critères et sous-critères utilisés pour mettre en place ce nouveau système. Une description de fonctions uniformisée applicable à l'ensemble d'entre elles a été présentée récemment. Par la suite, le groupe de projet entrera dans le vif du sujet, car il s'agira de placer l'ensemble des 62 collaborateurs/trices sur cette grille uniformisée. Le groupe a certes pris du retard par rapport à l'agenda proposé au mois d'avril mais l'essentiel est déjà atteint et le travail s'accomplit sous un mode participatif et constructif. Nous avons donc bon espoir que le groupe aboutira à un positionnement de la totalité des fonctions à la fin de l'année. Il était important d'aller peut-être un peu plus lentement mais avec l'adhésion de chacune et de chacun.

Pour le reste, une formation donnée par la société InfoLearn sous la supervision de Mme Rachel Ferretti, correspondante informatique, est actuellement en cours pour l'ensemble du personnel concerné, dans le cadre du déploiement de la nouvelle application Office 2007.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé d'accorder à M. Xavier Mottier, agent de sécurité municipale, l'autorisation d'élire son domicile en France voisine, plus précisément à Collonges-sous-Salève.

Suite à la décision du SIACG de renoncer à un éventuel partenariat avec la société JAHIA en vue du déploiement d'une application de gestion électronique de documents (GED) et de constituer un groupe de pilotage intercommunal, le Conseil administratif a décidé que Chêne-Bougeries se devait de faire partie dudit groupe.

Le Président remercie M. Walpen et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Petite enfance

A l'issue de plusieurs rencontres entre les magistrats chênoises en charge du dossier et la société Evaluanda, le projet de convention intercommunale dans le domaine de la Petite enfance dans les Trois-Chêne, convention que nous appellerons dorénavant Charte, est en voie de finalisation. Cette dernière repose sur diverses recommandations contenues dans l'étude relative à la structuration du secteur, étude qui a fait l'objet d'une présentation détaillée aux membres de la commission Petite enfance-jeunesse en décembre 2007 déjà. Ainsi, les lignes forces de cette charte sont les suivantes :

- doter les communes chênoises d'une structure de la petite enfance commune dont la mission consiste à assurer une évolution cohérente et conforme aux besoins des communes du secteur et garantir un emploi rationnel des fonds publics;
- adopter le principe d'une ouverture des places d'accueil à l'ensemble de la population sise sur le territoire des Trois-Chêne, ceci sans distinction entre communes, accompagné d'un système de péréquation intercommunale;
- conserver comme modèle de structuration de l'accueil à la petite enfance des structures organisées en associations ou fondations;
- veiller à une harmonisation entre ces structures d'accueil en ce qui concerne les conditions de travail contractuelles du personnel éducatif et des parents de jour, les procédures d'inscription, les conditions d'accès ainsi que les tarifs d'écolage;
- encourager les initiatives privées pour la création de places d'accueil, venant ainsi utilement compléter les efforts consentis par les collectivités publiques.

Ces lignes reposent sur les considérations suivantes :

- le fait que la demande de places d'accueil est particulièrement insatisfaite auprès des parents professionnellement actifs ou souhaitant le devenir;
- le rôle déterminant que les communes jouent dans le développement d'une offre cohérente et de qualité;
- la conviction qu'une collaboration intercommunale permet plus particulièrement de renforcer la pertinence de l'offre en regard de la demande, de même que la cohérence globale de différentes formes d'accueil ainsi que la relation entre la qualité de cet accueil et son coût;

- le souci de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle par une extension de l'offre en places d'accueil à horaires élargis, permettant par ce moyen de soutenir l'intégration professionnelle de la population active;
- le souhait d'offrir aux enfants en âge préscolaire la possibilité de partager du temps entre eux avec un encadrement approprié et, par ce moyen, de soutenir leur développement social et de préparer leur intégration scolaire.

Ecole

Suite au transfert de 10 enseignants en fin d'année scolaire, le Conseil administratif a fait parvenir un courrier cosigné par M. Jean Locher, président du Conseil municipal, à M. Didier Salamin, directeur de l'enseignement primaire, déplorant de nombreux départs, les enseignants concernés ayant tous contribué à renforcer significativement les synergies entre leur corps et les autorités. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour.

Le document intitulé "Prévision locale des effectifs de l'enseignement primaire – période 2008-2011" a été finalisé en coopération étroite avec le Service de la recherche en éducation (SRED).

Le Conseil administratif a donné son accord pour l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 5'000.-- concernant l'installation d'un mur de grimpe dans la salle de gymnastique de l'école de Chêne-Bougeries, cela pour une première étape consistant en une paroi unique.

A réception d'un courrier daté 18 août 2008 de M. Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, concernant la participation des communes au sein des conseils d'établissement de l'enseignement primaire, le Conseil administratif a décidé de me déléguer en qualité de représentante de l'exécutif communal dans les futurs établissements scolaires, étant entendu que la représentation des communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg devra encore faire l'objet de discussions ultérieures.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé de désigner M. Serge Rossier en qualité de représentant des concierges au sein du ou desdits conseils d'établissement.

Affaires sociales

Mme Catherine Gailliard-Pignolo, mandataire en qualité de conseillère en placement auprès de l'Antenne Action Trois-Chêne pour l'Emploi, a malheureusement souhaité, après 7 mois d'activité, résilier son contrat de travail avec effet à la fin août 2008, estimant, entre autres, que son taux d'activité fixé à 40% ne lui permettait pas de remplir à satisfaction son cahier des charges.

D'entente avec les magistrats des deux autres communes chênoises, il a été proposé d'engager Mme Gailliard-Pignolo en qualité d'employée de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi à 60%, ceci sur la base d'un contrat de droit privé, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} décembre 2008. Une nouvelle description de fonction a été établie. Mme Gailliard-Pignolo a eu l'opportunité de présenter cette dernière aux membres de la commission Affaires sociales-prévention mardi 16 courant, lesquels ont été convaincus de la qualité et du professionnalisme de cette collaboratrice.

Tenant compte de la demande observée au cours des derniers mois, le Conseil administratif a décidé de réduire à 100 le nombre de cart@bonus TPG vendues aux aînés.

Mme Grandjean-Kyburz souhaite ensuite rappeler l'organisation d'une balade guidée, samedi 27 septembre 2008 à partir de 14h. dans le secteur de Conches, ceci dans le cadre ou en tant que contribution de la ville de Chêne-Bougeries à la semaine de la mobilité 2008. Une verrée sera organisée à l'issue de l'inauguration officielle du Rondeau des Bougeries, soit aux environs de 17h.00.

Culture

Les manifestations de l'été

Placée sous le thème des "Jeux Olympiques", **la Fête des Promotions** a clôturé l'année scolaire le **vendredi 27 juin**.

La saison culturelle ne s'est pas terminée avec la fin de l'année scolaire.

Nouveauté cette année, trois **Concerts au parc**, ont été programmés au parc Stagni, les **dimanches 29 juin, 6 et 13 juillet** à 17h.00.

Malheureusement, la météo capricieuse n'a permis qu'un seul concert en extérieur, soit celui de l'Orchestre de St-Jean, le 29 juin. Au programme, un concert commenté de la "Symphonie du Nouveau Monde" de Dvorak, devant un public de 200 personnes environ.

Les trompes de Bonne et les Cors modernes du Conservatoire de musique de Genève ont été contraints de jouer à la salle communale, le 6 juillet, puisque les fortes pluies ont persisté tout l'après-midi. C'est très dommage car ce type de musique se prête beaucoup mieux à l'extérieur. Les musiciens ont pu cependant nous présenter d'une manière très vivante un instrument peut-être méconnu et montrer au public un répertoire étonnamment varié.

Le 13 juillet, la chanson à texte était à l'honneur, mêlant les accents lyriques d'Eva Fiechter aux temps jazzy de Nicolas Lambert.

La première édition du **Festival Bim Bada Boum** s'est parfaitement déroulée, les **15, 16 et 17 août derniers**. Dans une ambiance conviviale et familiale, les enfants ont eu accès à de très beaux spectacles, ainsi qu'à divers ateliers d'éveil. Les organisateurs en sont extrêmement satisfaits et ont salué l'accueil de notre ville et le travail des collaborateurs. Le public a répondu nombreux grâce à une campagne publicitaire parfaitement orchestrée qui a porté le nom de notre ville dans le canton et au-delà. Nous sommes maintenant au stade du bilan et vous tiendrons informés des résultats d'une rencontre prévue avec les organisateurs, le 23 septembre. Une discussion est prévue au sein de la commission Culture pour une réédition de cet événement.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous :

Nous voici maintenant à la deuxième partie de la saison, laquelle débute pour la 3^{ème} fois avec le festival **Tendances, Jeunes talents en fête**. La programmation et l'organisation en ont été confiées intégralement à l'Association Factoryä, représentée - entre autres - par Anabelle Sixt, organisatrice des deux précédentes éditions de la

.../...

manifestation, avec une équipe de jeunes très enthousiastes. Son projet est quelque peu différent des autres années et nous nous réjouissons de découvrir les "performances culinaires" et la "plate-forme mode" programmées les 10 et 11 octobre. Vous recevrez le programme détaillé tout prochainement.

Plus tard dans la saison, **l'exposition interactive** destinée aux enfants dès 5 ans et leur ouvrant l'univers de **Jean Tinguely**, se tiendra à l'Espace Nouveau Vallon, du 28 octobre au 23 novembre. Proposée par la Vallée de la Jeunesse, à Lausanne, cette exposition itinérante a déjà été montrée à Paris et au Tessin. Des visites guidées, suivies d'ateliers, seront proposées aux classes de Chêne-Bougeries, les matins; l'Espace Nouveau Vallon étant ouvert au public du mardi au dimanche, de 15h. à 19h. A signaler également des ateliers pour les enfants les mercredis après-midi.

Mme Grandjean-Kyburz annonce d'ores et déjà que le Marché de Noël n'aura pas lieu cette année, sur décision de la commission Culture. C'est "reculer pour mieux sauter", puisque nous avons un projet commun avec Chêne-Bourg, pour l'année 2009. En effet, le marché aura lieu dans le Vieux-Bourg et sera coorganisé par nos deux communes.

Groupe "Responsabilités citoyennes"

Le groupe s'est réuni le 23 juin dernier.

Mme Lydia Paineau-Lewertowski, inspectrice, a quitté le groupe; en a dressé le bilan et a estimé que les travaux devaient se poursuivre avec la participation des deux nouveaux directeurs d'écoles de Chêne-Bougeries, Mme Séverine Marti et M. Frédéric Heiz. Elle a également proposé de faire revivre les principes de la Charte communale, en l'expliquant ou en la reformulant, puisque ses termes sont a priori quelque peu abstraits pour les enfants.

Au cours de la séance, a été abordé le problème crucial de l'alcoolisme des jeunes, qui touche maintenant de plus en plus les filles.

Il a également été proposé d'ouvrir le groupe, dans le futur, à d'autres représentants, par ex. des citoyens (adultes) de la commune ou des concierges d'écoles.

Le groupe est prêt à reprendre ses travaux durant l'année scolaire 2008-2009 et tous ses membres ont été d'accord sur le fait qu'il convenait de continuer à travailler avec les écoles, d'où l'importance de la présence des deux nouveaux directeurs.

La prochaine séance est prévue le 3 novembre 2008.

5) Proposition du Conseil administratif :

5.1 Installation d'abribus : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 115'000.--)

Le Président passe la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-nature-environnement.

M. Karr renvoie les commissaires à la proposition du Conseil administratif, laquelle est assez détaillée. Ces abribus seront installés suite à une discussion en opportunité concernant l'installation préalable de cinq autres abris par la Société Générale d'Affichage. La garantie que lesdits abribus seront exempts de toute publicité et de tout

.../...

encombrement visuel ayant été donnée, c'est donc à l'unanimité que la commission Mobilités-nature-environnement, d'une part, et la commission Finances, d'autre part, ont préavisé favorablement ce crédit.

Le Président passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno n'a rien à ajouter à ce que vient de dire M. Karr.

Le Président passe la parole à M. Biedermann concernant la partie technique du projet.

M. Biedermann tient à préciser que le sujet a longuement été débattu dans les deux commissions citées, lesquelles se sont prononcées à l'unanimité. Il n'a rien à ajouter mais il reste à disposition pour toute information complémentaire.

M. Walpen rebondit sur ce que vient de dire M. Karr en ce qui concerne l'affichage. Il est clair que la commune n'a pas de prise directe sur les affichages sauvages; il faut donc être attentif au fait qu'en ville de Genève, par exemple, on observe que bon nombre d'abribus ne comportent pas de publicité officielle, mais sont toutefois couverts d'affiches diverses. Il rappelle par ailleurs que l'installation de ces abribus ne résulte pas d'une obligation, mais d'une volonté de la ville de Chêne-Bougeries d'améliorer le confort des usagers des transports publics. Il souhaite aussi rappeler qu'il s'agit d'un premier train de 5 abribus considérés comme urgents et que le Conseil administratif proposera, en temps et en heure, de poursuivre cette opération à raison de deux abribus par année. Il appartiendra à la commission Mobilités-nature-environnement de s'exprimer à ce sujet; mais il faut rester attentif au danger, lors d'un paquet trop important de demandes, qu'une seule opposition bloque l'ensemble du dossier. A titre d'information, l'amortissement des 5 abribus dont la dépense totale est de CHF 115'000.-- est prévu en 20 ans, de 2009 à 2028.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

INSTALLATION D'ABRIBUS : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 115'000.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 2 septembre 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 8 septembre 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 115'000.-- pour couvrir les travaux de pose de 5 abribus et abris de trams;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement des travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 115'000.-- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331.00 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2009 à 2028.

6) Budget 2009 : présentation et remise du projet de budget

Le Président passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen commente la présentation du budget 2009 remise en séance, en relevant plus particulièrement les éléments ci-après :

Pages 2-4 : Suite à la décision du Conseil municipal de passer les jetons de présence de CHF 35.-- à CHF 50.--, la rubrique y relative est augmentée en conséquence. Parallèlement, une nouvelle dépense de CHF 25'000.-- a été introduite, à savoir des indemnités liées à l'usage de matériel informatique. Les honoraires des procès-verbalistes augmentent également parce que le nombre de séances augmente. Enfin, il est proposé une indexation des indemnités versées au Conseil administratif, celles-ci n'ayant plus été indexées depuis 2003 (8%).

Page 8 : Le montant de la redevance des Services industriels prend déjà en compte la teneur du projet de loi 10290 modifiant la loi sur l'organisation des SIG et calculant la redevance annuelle sur l'utilisation du réseau électrique. Ledit projet de loi, débattu en commission de l'énergie du Grand Conseil, a été voté à l'unanimité en séance plénière. Son entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2009. A noter que dans cette opération, Chêne-Bougeries est l'une des rares communes favorisées sur le plan financier.

Page 10 : S'agissant des ASM, il a été demandé, à plusieurs reprises, de renforcer la sécurité. C'est pourquoi on trouve l'observation "Ouverture d'un poste lié à la sécurité", car une réflexion doit être conduite quant à la manière d'organiser le domaine. En ce qui concerne les amendes d'ordre, et à l'instar de l'an dernier, le montant est à zéro. Toutefois, M. Walpen reste convaincu que ce n'est pas le meilleur message qu'on donne, si par ailleurs, on demande aux agents municipaux de verbaliser, notamment pour les infractions en matière de stationnement. De toute manière, cette rubrique reste bénéficiaire (entre CHF 40'000.-- et CHF 50'000.--).

Page 11 : A noter l'affiliation à la caisse de retraite d'une patrouilleuse scolaire.

Page 13 : A signaler une augmentation des indemnités des sapeurs-pompiers (passage de CHF 12.-- à CHF 18.--), le montant n'ayant pas varié depuis fort longtemps.

Page 22 : Comme l'a dit Mme Grandjean-Kyburz dans ses communications, il n'y aura pas de marché de Noël en 2008, d'où l'observation : "Reconductio d'un montant de CHF 32'000.-- de non-dépensé en 2008". D'autre part, un nouveau compte a été créé regroupant les concerts de Noël et les concerts au parc. Dans le même esprit, un compte spécifique dédié à la conférence Jean-Jacques Gautier a été créé.

Page 23 : Même si la somme est minime, il convient de signaler, par souci de transparence, une augmentation de CHF 10'000.-- dans la rubrique "Subventions diverses". Cette dernière est liée au jubilé du Musée de la Réforme.

Page 24 : L'augmentation de la rubrique "Traitement" sous "Parcs et promenades" résulte de votes du Conseil municipal en 2008.

Page 29 : Il est fait mention d'une subvention extraordinaire de CHF 4'000.-- en faveur de l'association "Restochêne", laquelle fête cette année son 20^{ème} anniversaire.

Page 30 : Concernant les crèches et jardins d'enfants, un avenant à la convention liant les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries et l'association de la Crèche des Trois-Chêne a récemment été signé. Dorénavant, la répartition est de deux tiers/un tiers (et non plus moitié/moitié). Toutefois, dans un courrier adressé à la Direction de la Crèche des Trois-Chêne, la commune de Chêne-Bourg souhaiterait revoir les loyers du 13, rue du Gothard, passant de CHF 57,80 le mètre carré à CHF 200.-- et, pour la Mauresque, à un loyer de CHF 510.-- le mètre carré. Cette lettre étant parvenue aujourd'hui même à la commune, il était impossible d'en présenter l'impact détaillé ce jour. Il faut cependant s'attendre à une augmentation d'environ CHF 100'000.-- de la subvention versée par Chêne-Bougeries. S'il est possible d'arriver à un accord, des corrections seront apportées lors de l'examen du budget en commission; dans le cas contraire, le Conseil municipal sera invité à voter le budget tel quel et, cas échéant, il lui sera présenté un dépassement de crédit dans le courant de l'année prochaine.

Page 31 : Le Fonds d'aide en cas de catastrophe a été augmenté de CHF 10'000.--. (C'est peut-être le cadeau d'adieu à Mme Meynet pour la remercier de son travail comme présidente de la commission Affaires sociales-prévention).

Page 40 : A retenir le coût, dès 2010, de la nouvelle péréquation intercommunale, soit pour Chêne-Bougeries, un montant compris entre CHF 600'000.-- et CHF 800'000.--. S'agissant des personnes morales, ont été reconduits la taxe de base de CHF 30.-- ainsi que le dégrèvement à 100% de la taxe professionnelle.

M. Walpen termine sa présentation en rappelant les trois mots clés du budget 2009 :

Transparence, ouverture, rigueur.

Le Président remercie M. Walpen et rappelle la date du 30 septembre 2008 pour l'examen du budget 2009 en Commissions réunies.

7) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

7.1 *Remplacement de Mme Meynet au Bureau*

Le Président annonce que Mme Sobanek remplacera Mme Meynet au Bureau. Sans remarques de la part des membres du Conseil municipal, cette désignation est entérinée.

7.2 *Commission ad hoc Maison de l'Enfance*

Mme Meynet informe le Conseil municipal, en tant que présidente de ladite commission, et notamment du calendrier des diverses réunions prévues :

23 septembre 2008 : Rencontre avec l'architecte en vue de revoir la géographie des lieux et de fixer un règlement des futurs locaux.

8 octobre 2008 : Réception des utilisateurs qui pourraient être hébergés dans la Maison de l'Enfance (la présidente du Club des Aînés avec l'animateur et un membre du comité, le coordinateur des animateurs du Centre de Rencontres et de Loisirs accompagné d'une ou deux personnes responsables des ateliers, l'architecte et la responsable de la ludothèque accompagnée d'une collègue).

17 novembre 2008 : Lors d'une séance de la commission ad hoc élargie, rencontre avec la présidente de l'association des locataires de la Gradelle, les représentants des propriétaires, les commerçants de la Gradelle, le directeur de l'établissement scolaire de la Gradelle.

Mme Meynet tient à préciser que la commission fonctionne bien et que le but visé est d'arriver à trouver une solution qui satisfasse le plus grand nombre des personnes concernées, ceci avant la fin de la législature.

Le Président rappelle que la commission ad hoc doit répondre formellement à une résolution.

Mme Meynet confirme que les travaux se situent dans la deuxième partie des termes de la résolution (il y a déjà eu un rapport intermédiaire), à savoir la négociation en vue de trouver une solution.

8) Questions (écrites et orales) et propositions individuelles

8.1 *Système de gestion des fonctions (personnel)*

Mme Sobanek se réfère aux communications de M. Walpen et demande si le projet de mise en œuvre d'un système de gestion des fonctions est paritaire, au plan de la participation, ou si le personnel est uniquement informé.

M. Walpen rappelle que ce projet est conduit en partenariat avec un groupe de projet issu de la commission du personnel. Il n'est toutefois pas paritaire, car, du côté patronal, le seul représentant est M. Gaillard. Il avait lui-même dit en son temps qu'il ne voulait pas être juge et partie et qu'il restait à disposition au niveau décisionnel, s'il fallait trancher quelque chose. Mais le personnel est équitablement représenté et désigné par chaque service.

8.2 Secteur Jean-Jacques Rigaud

Mme Sobanek signale que des habitants lui ont téléphoné pour lui demander si les immeubles situés dans le secteur Beaumelon/Rigaud allaient être démolis et s'ils devraient déménager temporairement. Elle a répondu qu'elle n'avait pas connaissance d'un quelconque projet. Elle souhaiterait toutefois s'en assurer afin de pouvoir dissiper certaines craintes.

M. Walpen précise qu'il existe effectivement un projet de plan localisé de quartier dans le secteur Jean-Jacques Rigaud. Un architecte a été mandaté afin d'examiner notamment la possibilité de créer, le moment venu, une mini voie verte jusqu'au centre commercial du chemin De-La-Montagne. Or, l'architecte a dû faire le tour des immeubles afin de s'assurer de leur état et les habitants en ont peut-être déduit que l'on songeait déjà à leur démolition. Pour l'instant, la réflexion est en cours, les trois possibilités étant les suivantes : 1) laisser les lieux en l'état; 2) démolir; 3) rénover. Il y aurait même une quatrième option, soit rénover en agrandissant les pièces.

M. Karr rebondit sur la question de Mme Sobanek et souhaiterait préciser que la demande initiale concernant le périmètre Jean-Jacques Rigaud portait avant tout sur un mandat d'urbanisme, et non un mandat d'architecture. Ainsi, il serait judicieux de déléguer sur les lieux un urbaniste, et non pas uniquement un architecte. Il insiste dès lors sur l'importance d'une véritable planification urbanistique avant d'entrer dans des questions d'ordre architectural.

M. Walpen souligne qu'il ne répondra pas sur le siège à cette question.

8.3 Chemin De-La-Montagne

Mme Meynet a une requête à faire à M. Biedermann ainsi qu'au président de la commission Mobilités-nature-environnement. Elle souhaiterait que l'on se penche sur l'état du chemin De-La-Montagne, auquel il manque un trottoir d'un côté et, où de l'autre, les trottoirs sont complètement défoncés et impraticables. En outre, la plupart du temps, l'éclairage ne fonctionne pas. Il pourrait en résulter des accidents, car cette route est vraiment très fréquentée.

M. Biedermann rappelle que le Conseil administratif a demandé à un mandataire d'étudier le périmètre compris entre le chemin De-La-Montagne, Grange-Falquet, la route de Chêne et l'avenue Sismondi. Le résultat de ces travaux est attendu pour la fin de ce mois.

Mme Meynet demande d'essayer au moins de remettre de l'électricité.

M. Biedermann lui conseille de s'adresser aux SIG.

M. Karr insiste pour que le travail du mandataire ne porte pas uniquement sur les voiries automobiles, mais également piétonnes. C'est bien la moindre des chose, après ses nombreuses activités dans le cadre de ce Conseil, de donner droit à l'une des demandes d'intérêt public de Mme Meynet.

8.4 Groupe "Responsabilités citoyennes"

M. Karr souhaiterait s'assurer qu'un remplacement de Mme Lydia Paineau-Lewertowski au sein du groupe susmentionné est prévu, en l'occurrence par les deux nouveaux directeurs d'école.

8.5 Communications électroniques/dénomination des fichiers

M. Karr observe que les commissaires reçoivent dorénavant les procès-verbaux et les convocations sous forme de scans de documents. Or, ceci pose problème, car on ne peut ni sélectionner le texte, ni l'indexer ou encore l'archiver. Il propose que tous ces documents soient désormais envoyés sous format pdf. En ce qui concerne les fichiers joints aux convocations, il demande une dénomination standard comportant l'année, le mois, le jour ainsi que le nom de la commission, ce qui permettrait de faciliter le classement électronique.

M. Locher encourage MM. Karr et Reverdin, qui sont très familiers avec l'informatique, de relayer leurs remarques au secrétariat communal.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h.10.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J.-M. KARR

Le Président
du Conseil municipal
J. LOCHER